

Copie du document inséré dans l'enveloppe de rentrée.

Droit à l'image – ASBL Communauté éducative Notre-Dame
Etablissement des Sœurs de Notre-Dame - Rue du Lombard, 41 - 5000 NAMUR

Formulaire « Droit à l'image »

Dans le cadre des différentes législations établissant la protection de la vie privée, les chefs d'établissement des institutions scolaires sont tenus, avant de recueillir des données « médiatiques » où l'élève sera reconnaissable (sons, images, vidéos) et, éventuellement de les utiliser, d'obtenir l'accord écrit de l'élève, s'il a atteint l'âge de discernement (douze ans), et de ses parents ou responsables légaux, s'il est mineur.

Contexte : des photos ou vidéos pourront être réalisées durant les activités pédagogiques impliquant nos classes, dans l'école ou en dehors. (photos de classes, excursions, classes vertes, classes de neige, journée portes ouvertes, expositions ou réalisations didactiques, représentations théâtrales ou artistiques, festivités scolaires, principalement).

Buts : conservation de traces des différentes activités réalisées, exposition, en interne, de mises en images valorisantes assumant un sentiment de reconnaissance du travail accompli par les élèves, informations sur le fonctionnement de l'école, principalement.

Mode de diffusion : ces photos ou vidéos pourront apparaître dans le journal de l'école, sur les supports (vidéos, cadres ou brochures) de présentation des particularités de l'école ou sur le site internet de l'école, toujours avec finalité de présentation.

Accès aux clichés : tout élève reconnaissable sur un cliché, une vidéo pourra demander (ainsi que ses parents ou responsables légaux s'il est mineur) à visionner la vidéo ou le cliché concerné, voire en demander, à ses frais, une copie. Le chef d'établissement veillera à ce que ce matériel soit stocké de façon sécurisée pour éviter un usage non autorisé des images.

Commission de la protection de la vie privée : le chef d'établissement veillera à déclarer, par voie électronique, auprès de cette commission que des « images » de ses élèves seront récoltées, diffusées et consultables selon les contextes, buts et mode définis ci-dessus.

Autorisation de « récolte de sons ou d'images » où l'élève est identifiable :

- Moi,, élève de
ayant douze ans accomplis, accepte d'être photographié ou filmé selon les modalités de contexte, buts et mode définis ci-dessus,

Signature pour accord,

- Moi, parent et/ou responsable légal de l'élève mineur, accepte qu'il soit photographié ou filmé selon les modalités de contexte, buts et mode définis ci-dessus,

Signature pour accord,

Autorisation de « diffusion de sons ou d'images » où l'élève est identifiable :

- Moi,, élève de
ayant douze ans accomplis, consens à l'utilisation par l'école des images ou vidéos où je suis reconnaissable selon les modalités de contexte, buts et mode définis ci-dessus,

Signature pour accord,

- Moi, parent et/ou responsable légal de l'élève mineur,, consens à l'utilisation par l'école des images ou vidéos où notre enfant est reconnaissable selon les modalités de contexte, buts et mode définis ci-dessus,

Signature pour accord,